

Date de dépôt : 20 mars 2019

## Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. François Baertschi : Sortie de route du Salon de l'auto : les travailleurs résidents genevois sont écartés de la fête. Pourquoi le Salon de l'auto discrimine-t-il les travailleurs locaux par rapport aux frontaliers ?

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 1<sup>er</sup> mars 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Il m'a été rapporté qu'il est très difficile, voire impossible, d'être engagé à Palexpo lorsqu'on est résident genevois, alors qu'un nombre considérable de travailleurs frontaliers sont embauchés. Rappelons que cette institution publique a le privilège de ne pas devoir dégager de bénéfice pour son propriétaire, l'Etat de Genève, et d'accueillir le Salon de l'auto, « le Geneva Motors Show », qui est une affaire très rentable économiquement parlant.*

*Outre le fait que Palexpo compte un nombre exorbitant de frontaliers dans certains de ses services, un grand nombre d'intérimaires n'étant pas résidents genevois sont engagés à l'occasion de cette manifestation bien connue.*

*Ainsi, de nombreux jeunes, au chômage ou étudiants, seraient tout à fait intéressés à être engagés pendant la période du Salon de l'auto.*

*Mes questions sont les suivantes :*

- ***Quel est le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G) employés par Palexpo, chiffre à détailler par service ?***
- ***Quel est le pourcentage de travailleurs intérimaires frontaliers (permis G) engagés pendant le Salon de l'auto, par Palexpo, la société gérant le Salon de l'auto et les autres sous-traitants ?***

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Avant de répondre précisément aux deux principales interrogations de l'auteur de la présente question écrite urgente, il convient de mentionner que Palexpo SA dispose d'un personnel fixe occupé à l'organisation du Salon de l'Auto et à l'accueil des exposants. Ne pouvant cependant assurer l'entièreté de la charge, Palexpo SA fait appel à du personnel temporaire, via agence, afin de compléter ses effectifs.

Les exposants sont libres de gérer totalement ou de sous-traiter partiellement la gestion de leur stand à des entreprises mondialisées spécialisées ou à des entreprises locales.

Par ailleurs, les nombreux sous-traitants mandatés par Palexpo SA, les organisateurs ou les exposants sont actifs sur le site tout au long de l'année sans que Palexpo SA ne puisse s'ingérer dans les recrutements auxquels ils procèdent.

Pour sa part, Palexpo SA donne sa préférence à l'office cantonal de l'emploi dans ses recrutements, de façon à favoriser les possibilités de réinsertion des personnes inscrites au chômage. Par ailleurs, Palexpo SA attire systématiquement l'attention des exposants sur les conditions d'embauches à respecter, en conformité avec les lois suisses et genevoises en particulier. Les autorités compétentes effectuent des contrôles chaque année, tant au niveau des permis de travail et de leur obtention qu'au niveau des salaires minimaux en vigueur.

– ***Quel est le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G) employés par Palexpo, chiffre à détailler par service ?***

Palexpo SA est organisé en quatre départements qui sont divisés en 24 services. Les différents métiers occupés dans ces différents services représentent l'activité hétéroclite de la société. Les chiffres pour la direction et par métiers de détenteurs de permis G pour l'année 2018 sont les suivants :

Direction	0%
Back Office	7%
Marketing	15%
Technique	32%
Restauration	79%

Soit, au total, sur un effectif d'environ 200 personnes, 32% sont détentrices d'un permis G.

Il sied de préciser ici que, concernant la branche de la restauration, Palexpo SA a intégré cette activité en juillet 2012 en reprenant tout le personnel de la société alors exploitante, sans distinction de sa nationalité ou de son lieu de résidence. Par ailleurs, depuis cette date, les postes ouverts dans cette branche par Palexpo SA ont été – à l’instar de tous ses postes – annoncés à l’office cantonal de l’emploi, dans le respect des procédures visant à engager prioritairement des personnes inscrites au chômage. Les personnes engagées par Palexpo SA doivent néanmoins posséder une formation et un profil professionnels qui correspondent à ses attentes et exigences pour le poste.

– ***Quel est le pourcentage de travailleurs intérimaires frontaliers (permis G) engagés pendant le Salon de l’auto, par Palexpo, la société gérant le Salon de l’auto et les autres sous-traitants ?***

Il est impossible de connaître les données des exposants qui gèrent leurs stands comme ils l’entendent. La Fondation du Salon, propriétaire de l’événement, n’a pas de personnel, hormis son directeur de nationalité suisse. Les chiffres par métier des intérimaires engagés par l’agence travaillant pour Palexpo SA et détenteurs de permis G sont les suivants :

Technique	23%
Restauration	80%

Soit, au total, sur un effectif d’environ 770 personnes employées durant le Salon de l’Auto, 51% sont détentrices d’un permis G.

On peut réitérer ici que Palexpo SA n’a pas la légitimité d’exercer une influence ou un quelconque contrôle sur le personnel engagé par les sociétés sous-traitantes qu’il mandate.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d’Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D’ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Antonio HODGERS